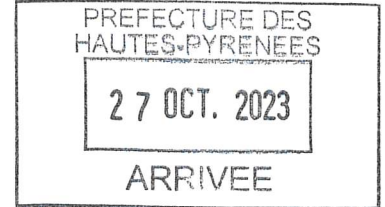


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**Présents :** Frédérique BELLARDI, Sylvie CARRERE, Nicole CASTELLA, Isabelle CHEDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Anna MECA, Hind SALHI, Abderrahim ZEROUALI, Dominique ZYTYNSKI.

**Absents :** Hélène AGUILLON, Keinssi FAGBEMI ATCHADE.

**Absents excusés :** Annie AGUADO, Severine BEARD, Emmanuel ALONSO, Myriam LAGARDE, Sophie RIBUOT-MARION.

**Attributions de subventions à des associations**

Madame Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'AUREILHAN expose au Conseil d'administration que des demandes de subventions de plusieurs associations ont été reçues au Centre Communal d'Action Social d'AUREILHAN. Ces demandes concernent des associations qui n'ont pas encore obtenu de subvention au titre de l'année 2023. Madame Isabelle CHEDEVILLE propose, au vu des dossiers reçus, d'attribuer les subventions comme suit :

	<b>Attributions 2023</b>
L'association Départementale des Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées	1 000,00 €
La Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées	100,00 €
France Alzheimer	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme précisé dans le tableau ci-dessus.**

Transmission de la présente délibération :

- Au service du Contrôle de Légalité ;
- Au Service de Gestion Comptable de Tarbes.

**A AUREILHAN, le 23 octobre 2023**

**P.C.C.**  
La Vice-Présidente,

  
Isabelle CHEDEVILLE

